

Date de dépôt : 2 novembre 2016

Réponse du Conseil d'Etat

à la question écrite de M. Patrick Saudan : Maturité bilingue à Genève, quel bilan ?

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 23 septembre 2016, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite ordinaire qui a la teneur suivante :

La possibilité d'effectuer une maturité gymnasiale de type bilingue dans les établissements publics genevois existe depuis 2007. Actuellement, deux dispositifs existent, soit le parcours en immersion dans l'école d'origine durant quatre ans, soit celui avec séjour linguistique et scolaire à l'étranger d'une durée d'une année scolaire. Le premier dispositif nécessite une mobilisation considérable d'enseignants capables d'enseigner la langue d'immersion dans des disciplines diverses. Un coût de ce dispositif avoisinant 18 millions/an a été articulé en Commission de l'enseignement. La deuxième possibilité implique un engagement financier de la part des familles.

Mes questions sont donc les suivantes :

- 1) *Quel est le coût supplémentaire du programme de la maturité bilingue à Genève par rapport à une maturité gymnasiale classique ?***
- 2) *A-t-on évalué lequel des deux dispositifs en vigueur à Genève est le plus performant en termes de maîtrise en fin de cursus de la langue d'immersion et de réussite dans le secteur d'enseignement tertiaire ?***
- 3) *Si l'évaluation a été faite et qu'il se trouve qu'un dispositif est bien plus performant que l'autre, ne vaudrait-il pas mieux concentrer toutes les ressources sur celui-ci ?***

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

La position du Conseil d'Etat est claire et constante depuis 2003 sur le bien-fondé d'offrir une formation à la maturité gymnasiale bilingue en anglais et en allemand, dans la mesure des compétences disponibles chez les enseignants. Cette formation vise à garantir l'atteinte des objectifs fixés à la formation gymnasiale tout en permettant, par la mise en œuvre de pratiques pédagogiques particulières telles le séjour linguistique ou l'enseignement par immersion, aux élèves qui le souhaitent et le peuvent de développer des compétences linguistiques supplémentaires dont ils pourront profiter dans leur formation tertiaire ou leur future activité professionnelle.

De plus en plus de cantons suisses organisent cette offre de formation selon différents modèles répondant aux exigences suisses et en fonction de leur contexte local. Après l'interruption de sa première expérience il y a quelques années, le canton de Vaud a relancé à la rentrée 2015 sa filière de mention bilingue axée sur le séjour linguistique d'un an. Le canton du Jura développe sa filière mention bilingue allemand en étroite collaboration avec le canton de Bâle. Le canton de Genève relève avec succès le défi d'offrir des parcours bilingues en anglais tout autant que dans la deuxième langue nationale.

La formation de maturité bilingue à Genève, qu'il s'agisse du modèle par enseignement ou du modèle par séjour linguistique et scolaire, ne bénéficie pas d'allocation budgétaire supplémentaire. Ce sont des mesures d'organisation interne prises par les directions des 10 établissements du collège de Genève qui permettent d'offrir cette formation et compenser les coûts supplémentaires.

Pour la filière mention bilingue par enseignement, la part du budget global d'un établissement affectée à cette particularité est en moyenne équivalente à un demi-poste par école soit, pour l'ensemble du collège de Genève, équivalente à 2,5 ETP ou 330 000 F qui permettent de garantir à tout élève de la filière d'avoir suivi 800 heures d'enseignement en allemand ou en anglais au moment de l'obtention de sa maturité.

Pour la filière mention bilingue par séjour linguistique et scolaire, la part affectée à cette particularité par un établissement est en moyenne d'un quart de poste finançant l'ouverture de cours spécifiques, soit 1,25 ETP ou 165 000 F pour l'ensemble du collège de Genève. Le coût des séjours est pris intégralement en charge par les familles. Depuis plusieurs années, des partenariats ont été développés pour proposer des séjours à des prix extrêmement intéressants, aux Etats-Unis notamment. Dans certains cas, très peu nombreux, les familles genevoises accueillent en échange un jeune

partenaire étranger. Cette pratique, plus fréquente avec la Suisse allemande ou l'Allemagne qu'avec un pays anglophone, réduit les coûts liés au séjour.

Chacun des 10 établissements du collège de Genève (hormis le collège pour adultes Alice-Rivaz) conduit l'une ou l'autre des offres. A titre d'exemple, pour la rentrée 2016, le coût spécifique des filières bilingues allemand et anglais, par enseignement / par séjour linguistique et scolaire peut être évalué à 600 000 F incluant l'ouverture des cours supplémentaires nécessaires, la coordination pédagogique inter-établissements des différentes filières et les dégrèvements octroyés aux nouveaux maîtres pratiquant pour la première fois l'enseignement de leur discipline en anglais ou en allemand.

Aucune évaluation ou contrôle qualité systématiques ne sont effectués en termes de maîtrise de la langue d'immersion en fin de cursus. La conférence des directrices et directeurs du collège de Genève estime que 800 heures d'enseignement en allemand / en anglais ou un séjour de six mois pour certains élèves, d'une année pour d'autres, dans une région germanophone ou anglophone améliorent indubitablement les compétences communicationnelles dans la langue ciblée. La quasi-totalité des élèves de la filière mention bilingue anglais par enseignement obtiennent cependant la certification internationale *Advanced english*, située au niveau C1 du cadre européen commun de référence (CECR). De plus, de nombreux élèves des filières bilingues, mais d'autres aussi, obtiennent dans la langue cible des moyennes de maturité entre 5.5 et 6.0.

La « mention bilingue allemand ou anglais » figure sur le certificat de maturité gymnasiale mais ne fait actuellement l'objet d'aucune reconnaissance spécifique par les institutions tertiaires, qui ne distinguent pas ces élèves dans le suivi qu'elles assurent des anciens collégiens genevois. Il ne fait toutefois aucun doute qu'une bonne maîtrise linguistique est un atout indiscutable pour l'élève qui s'engage dans une formation dans une école polytechnique fédérale ou dans une université suisse qui offrent de plus en plus de cours en langue anglaise en particulier, ainsi que plus tard pour son insertion professionnelle.

Même si, dans l'idéal, le modèle par séjour linguistique et scolaire est celui qu'il faudrait développer, pour les raisons liées aux coûts, les deux dispositifs mis en place par le collège de Genève – par enseignement / par séjour linguistique et scolaire – ne sont pas en concurrence. Depuis leur création, ils se veulent complémentaires; depuis 2012, ils sont tous deux reconnus conformes aux exigences de la Confédération et de la Conférence des chefs des départements de l'instruction publique (CDIP). Ils répondent clairement à des attentes tout autant qu'à des possibilités distinctes selon les élèves et leurs familles.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Anja WYDEN GUELPA

Le président :
François LONGCHAMP